



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 24 septembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	18/09/2014
Affichage	18/09/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

THEME : PERSONNEL 4.

OBJET :

ARBRE DE NOËL 2014.

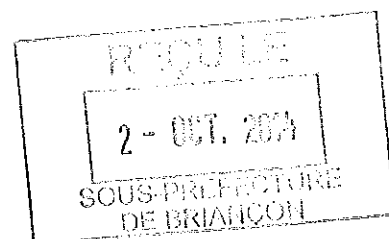
Etaient Représentés :

CIUPPA Marcel pouvoir à GUERIN Nicole.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
MONIER Bruno pouvoir à GRYZKA Romain.
MUHLACH Catherine pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

Absents-Excusés :

CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Jacques JALADE.

La commune de Briançon organise le traditionnel Arbre de Noël le samedi 13 décembre 2014.

Cet évènement est dédié :

- Aux enfants du personnel municipal, du Centre Communal d'Action Sociale, de la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome et de l'association du personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- Aux personnels retraités des services Municipaux.

Cette fête engendre des frais et le mode d'organisation mis en place nécessite que le conseil municipal délibère pour que les charges relatives à cette manifestation soient ventilées entre les différents bénéficiaires et que ceux-ci les remboursent à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipale décide à l'unanimité :

- Que les frais relatifs au spectacle (repas et hébergement compris) soient pris en charge par la commune pour un montant de 1 500,00 €.
- Que les frais relatifs liés aux personnels retraités soient pris en charge par la commune pour un montant estimé à 2 921,00 €. (127 retraités maximum, soit 23,00 € par retraité).
- Que les frais relatifs à l'achat des cadeaux et goûter soient pris en charge par la commune, destinés aux enfants des personnels communaux, du CCAS, de la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome et de l'association du personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais et qui sont estimés à 4 300,00 € à savoir :
 - Personnels Communaux, Centre Communal d'Action Sociale, Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome :
 - 25,00 € par enfant.
 - Association du personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais (à sa demande) :
 - 20,00 € par enfant.
- Que soit refacturé au Centre Communal d'Action Sociale, à la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome, et à l'association du personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais le montant des cadeaux et goûters au prorata des enfants concernés, selon la liste définitive des enfants qui sera faite par chaque entité et qui sera jointe à chaque facture.
- D'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 01 OCT. 2014
PUBLIÉ LE 01 OCT. 2014
NOTIFIÉ LE 03 OCT. 2014

Pour le Maire absent et par suppléance
Madame la Première Adjointe,

Nicole GUERIN.

